

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 19 NOVEMBRE 2024**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, dix-neuvième jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Mme Andrée Bouchard, préfète et mairesse de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, Mme Danielle Charbonneau, mairesse d'Henryville, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle et M. Jacques Lavallée, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Également présents : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, M. Yannick Beauchamps, coordonnateur des cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Andrée Bouchard, préfète.

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

2211-11-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 19 novembre 2024 dans sa forme et teneur, en tenant compte des ajouts suivants :

1. Ajout du point 6.1.6 - COBAVER-VS : Autorisation au prolongement de l'entente pour l'évaluation de la recharge des eaux souterraines.
2. Ajout du point 6.1.7 - COVABAR : Demande d'aide financière.
3. Ajout du point 6.1.8 - Entente sectorielle intérimaire en développement économique et main d'œuvre : Entérinement et autorisation aux crédits.
4. Ajout du point 6.1.9 - Première ligne : Transfert à ICO Solutions communications, entérinement de l'entente de services et autorisation aux crédits.
5. Ajout du point 7.2 - Résolution attestant de la prise en charge de la responsabilité professionnelle de l'évaluateur agréé Mme Marie-Ève Poitras.
6. Varia - 11.1 : Masse salariale.
7. Varia ouvert.

ADOPTÉE

3. **Adoption du procès-verbal**

2212-11-24 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} octobre 2024 soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 3.1 » des présentes.

ADOPTÉE

4. **URBANISME**

4.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

4.1.1 **Avis techniques**

4.1.1.1 **Municipalité de Saint-Alexandre - Règlement 24-420**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 24-420 adopté par le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement a pour but d'adopter un nouveau règlement cadre sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) permettant la réalisation de travaux qui dérogent aux règlements d'urbanisme.

4.1.1.2 **Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois - Règlement 401-25**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 401-25 adopté par le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement a pour but d'autoriser l'usage d'habitation trifamiliale dans la zone CR-1 située à l'intérieur de l'affectation urbanisation.

4.1.1.3 **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

A) **Règlement 2310**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2310 adopté par le conseil de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement a pour but d'autoriser les projets intégrés commerciaux et la sous-classe d'usages « C9-05 - Entrepreneurs » dans la zone C-5511 situés sur la Route 104 entre la rue Croisetière et le 3^e rang.

B) **Règlement 2311**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2311 adopté par le conseil de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement a pour but de d'assujettir la zone C-5511 au secteur de PIIA « projets intégrés commerciaux » situés sur la Route 104 entre la rue Croisetière et le 3^e rang.

4.2 Urbanisme - Divers

4.2.1 Demandes d'appui

4.2.1.1 CRE Montérégie - Projet concernant les bandes riveraines

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun, pour l'instant, de participer à la réalisation d'un projet sur les bandes riveraines à l'échelle Montérégienne financé par le MAPAQ.

4.2.1.2 OBV Baie Missisquoi - Appui

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi dans le cadre du dépôt de l'appel à projet d'aire protégée en territoire public méridional 2024 du MELCCFP.

4.2.1.3 Municipalité de Clarenceville - Cheptel et méthodes agricoles

Compte tenu des démarches des gouvernements du Québec et du Canada avec les États-Unis de même que les différents organismes déjà impliqués, les membres du comité administratif privilégient de laisser ces derniers trouver des solutions quant aux cheptels et les méthodes agricoles.

4.2.2 Programme OASIS Volet 1 - Accompagnement d'une demande de financement

CONSIDÉRANT que Nature-Action Québec ne souhaite pas réaliser le mandat accordé par la MRC du Haut-Richelieu pour l'accompagnement d'une demande d'aide financière au Programme OASIS Volet 1 aux conditions que cette dernière détermine;

EN CONSÉQUENCE;

2213-11-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif résilie l'octroi du contrat de services attribué à NAQ en vue de l'accompagnement de la MRC pour établir la demande de financement dans le cadre du programme OASIS Volet 1 auprès du MELCCFP;

D'OCTROYER le contrat d'accompagnement à la firme Stantec Experts-Conseils ltée suivant sa soumission du 11 novembre 2024;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin pour un montant maximal de 5 930 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

4.2.3 PADF 2024-2027 - Entente de délégation

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la conclusion d'une entente de délégation à la MRC d'Acton, l'autorisation aux signatures et aux crédits.

5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.1 FRR

5.1.1 Piste cyclable La Montérégiade - FRR Volet 1 - Avenant

2214-11-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER l'avenant relatif à la réalisation de travaux additionnels sur la Montérégiade, le tout retrouvé sous la cote document 5.1.1 des présentes;

D'AUTORISER Mme Andrée Bouchard, préfète et le directeur général et greffier-trésorier Mme Joane Saulnier, à signer les documents requis;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

5.1.2 FRR Volet 3 - Reddition 2023-2024

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à prendre acte du dépôt de la reddition de compte pour le Projet Signature Innovation préparée par NexDev pour la période 2023-2024. La confirmation de la contribution de la MRC sera également intégrée.

5.2 Alternative Aliment-Terre - Rencontre

Les membres du comité administratif recommandent d'accorder une période de trente minutes à l'organisme Alternative Aliment-Terre préalablement à la séance ordinaire.

5.3 Piste cyclable La Montérégiade

5.3.1 Comité Pro-Piste - Aide financière

Les membres du comité administratif recommandent d'autoriser l'aide financière de 98 756 \$ sollicité par le comité Pro-Piste pour la saison 2025.

5.3.2 Rapport annuel d'exploitation

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement du bilan 2024 déposé par le comité Pro-Piste et sa transmission au ministère des Transports et de la Mobilité durable au plus tard le 31 décembre 2024. Il est également suggéré d'adopter le rapport des coûts intervenus pour l'entretien de la piste cyclable pour l'année 2024.

5.3.3 Confirmation de gratuité d'accès pour l'année 2025

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution confirmant au ministère des Transports et de la Mobilité durable que l'accès à la piste cyclable La Montérégiade section Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham sera libre et gratuit pour tous les utilisateurs au cours de l'année 2025.

5.3.4 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif - Véloce III, Volet 3 - Demande d'aide financière et confirmation de contribution 2025

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Volet 3 du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et à cet effet, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur de même que l'engagement financier de la MRC du Haut-Richelieu au montant de 65 099 \$.

6. FONCTIONNEMENT

6.1 Finances

6.1.1 Liste des comptes

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 27 novembre prochain.

6.1.2 Adoption des prévisions budgétaires 2025, Parties I, II, III, IV, V et VI

Les membres du comité administratif recommandent d'adopter les prévisions budgétaires 2025 tel que discuté en séances de travail les 6 et 20 novembre 2024.

CAPV2024-11-19

6.1.3 Quotes-parts pour l'année 2025, Parties I, II, III, IV, V et VI

Les membres du comité administratif recommandent d'adopter les quotes-parts 2025 tel que discuté en séances de travail les 6 et 20 novembre 2024.

6.1.4 Liste des fournisseurs via Solutions bancaires Internet 2024 - Mise à jour

CONSIDÉRANT QUE les listes de comptes sont soumises pour approbation et autorisation de paiement à chaque séance;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fournisseurs doivent être payés de façon récurrente;

CONSIDÉRANT les moyens technologiques via Solutions bancaires Internet ou autres permettant de payer les comptes de façon rapide, efficace et économique;

CONSIDÉRANT le règlement 265 concernant « *L'élargissement des pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu l'autorisant à payer les dépenses incompressibles dans le respect et l'application des budgets acceptés par le conseil* »;

EN CONSÉQUENCE;

2215-11-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu approuve la mise à jour de la liste des fournisseurs payés via Solutions bancaires Internet, le tout tel que déposé sous la cote « document 6.1.4 » des présentes;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à procéder en tout temps au paiement de l'ensemble des factures de ces fournisseurs via Solutions bancaires Internet.

ADOPTÉE

6.1.5 Ressources humaines 2025

Les membres du comité administratif recommandent de procéder à l'engagement au poste de greffier pour une entrée en fonction au plus tard fin janvier 2025 de même qu'une nomination au poste de DGA.

6.1.6 COBAVER-VS - Extension de contrat

CONSIDÉRANT QUE le COBAVER-VS réalise une étude sur la recharge des eaux souterraines à laquelle la MRC du Haut-Richelieu participe;

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessitent l'ajout de travaux et une contribution financière supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE;

2216-11-24 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif autorise les travaux supplémentaires dans le cadre du contrat accordé au COBAVER-VS relatives à l'évaluation de la recharge des eaux souterraines le tout pour un montant maximal de 2 773,03 \$;

D'AUTORISER Mme André Bouchard, préfète, à procéder à la signature des documents requis;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

6.1.7 **COVABAR - Demande d'aide financière**

Les représentants du COVABAR transmettaient une demande d'aide financière non chiffrée pour l'année 2025. Le tout sera discuté dans le cadre de la séance de travail du 20 novembre 2024.

6.1.8 **Entente sectorielle montréalaise - Économie et main d'œuvre**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la signature d'une entente sectorielle montréalaise pour une période d'un an en ce qui a trait au développement économique et à la main d'œuvre. L'autorisation aux crédits nécessaires au montant de 7 488,56 \$ est également suggérée.

6.1.9 **Première ligne - Transfert de contrat**

CONSIDÉRANT QUE Première ligne, détenue par PG Solutions, sera transférée à compter du 1^{er} janvier 2025 à ICO Technologies;

EN CONSÉQUENCE;

2217-11-24 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif autorise la conclusion et signature de l'entente de services pour le logiciel Première Ligne avec la firme ICO Technologies;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

7. **DIVERS**

7.1 **Règlement de régie interne - Période de questions**

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion et l'entérinement d'une résolution confirmant le dépôt du projet de règlement dans le cadre de la prochaine séance régulière, le tout relativement à la conduite de la période de questions des séances publiques ordinaires et extraordinaires.

7.2 **Titre d'évaluateur agréé - Assurance responsabilité**

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Poitras a réussi l'examen de l'Ordre des Évaluateurs Agréés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière sera inscrite au tableau de l'Ordre;

CONSIDÉRANT QUE Mme Poitras est engagée par la MRC du Haut-Richelieu sur une base permanente, à temps plein;

EN CONSÉQUENCE ;

2218-11-24 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif confirme à l'Ordre des Évaluateurs Agréés du Québec que la MRC du Haut-Richelieu se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par l'évaluateur

agrée Mme Marie-Ève Poitras, dans l'exercice de sa profession et confirme qu'elle est à son service exclusif.

ADOPTÉE

8. GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1 Compensation 2024 pour la collecte sélective

Le directeur général dépose le tableau des versements pour la compensation 2024 de la collecte sélective des matières recyclables. En l'occurrence, les directeurs généraux des municipalités du territoire seront également avisés des échéances de versements.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Sûreté de Québec - Entente de services

Les membres du comité administratif reportent leurs échanges relativement à la signature du renouvellement de l'entente pour la fourniture de services de police de la Sûreté du Québec compte tenu que les modifications sollicitées par la MRC n'ont pas été acceptées.

10. COURS D'EAU

10.1 Ruisseau Barré, branche 1 - Mont Saint-Grégoire - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 1 du Ruisseau Barré du Mont-Saint-Grégoire à savoir : Groupe PleineTerre 2 363,61 \$; MRC du Haut-Richelieu : Frais adm et autres 1 324,55 \$ pour un total de 3 688,16 \$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

10.2 Ruisseau Barré, branche 1 - Mont-Saint-Grégoire - Suivi

Faisant suite aux inspections et à l'examen du dossier, les membres du comité administratif adhèrent à la recommandation du coordonnateur des cours d'eau, M. Yannick Beauchamps à l'effet de ne pas réaliser les travaux sollicités puisque le tout semble relever de la juridiction locale.

11. VARIA - Masse salariale

Les membres du comité administratif constatent que la récente révision de la masse salariale des cadres n'a pas intégré le poste de directeur général et greffier-trésorier. Le tout sera analysé au cours des prochaines semaines.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2219-11-24 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, appuyée par la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 19 novembre 2024.

ADOPTÉE

Mme Andrée Bouchard,
Préfète

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier